



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

## INFO 94

### Une étude juge que l'abaissement de la vitesse sur le réseau secondaire induira d'importantes économies

La décision maintenant officielle d'imposer une limitation de la vitesse à 80 km/h sur toutes les routes secondaires à double sens à partir du 1er juillet continue de faire des remous, un certain nombre d'élus des territoires ruraux étant fortement opposés à cette mesure. Mais selon le Commissariat général au développement durable (CGDD), la mesure pourrait être bénéfique.

Le CGDD, dans une étude qui vient d'être publiée, analyse le « bilan socio-économique » de la réduction de la vitesse, en prenant en compte « l'ensemble des coûts marchands et non marchands : perte de temps, accidentalité, consommation de carburants, installation de nouveaux panneaux, pollution, bruit ». Selon cette étude, une réduction de la vitesse sur autoroute aurait un bilan socio-économique très négatif, chiffré à 550 millions d'euros. En effet, « la perte de temps occasionnée n'est compensée ni par les gains en accidentalité ni par les économies en carburant ». Même constat pour un abaissement de la vitesse sur l'ensemble du réseau secondaire (toutes les routes nationales et départementales), avec un coût estimé à 160 millions d'euros.

Reste la réduction de la vitesse sur les routes à chaussée unique bidirectionnelle, qui concentrent « 88 % de la mortalité hors agglomération ». L'abaissement de la vitesse maximale autorisée (VMA) sur ces routes présenterait un bilan positif « de l'ordre de 230 millions d'euros ». C'est donc bien sur ce périmètre, estime le CGDD, « qu'une mesure de réduction de la vitesse a le plus de sens ».

Si l'on regarde de plus près ce scénario – dans la mesure où c'est celui qui va être appliqué – l'étude chiffre les coûts du « temps perdu » suite à un abaissement de 10 km/h de la VMA à 626 millions d'euros. Mais le nombre de morts diminuerait de 122, et celui des blessés graves de 665. Économie totale pour la société : 770 millions d'euros. En croisant donc uniquement le coût du temps perdu et le bénéfice d'une moindre accidentalité, le bilan est positif de 144 millions d'euros.

Le CGDD ajoute bon nombre d'autres paramètres. Côté économies : 32 millions d'euros en dépenses de carburant ; 11 millions d'euros en pollution ; 30 millions d'euros en dégâts matériels... Côtés dépenses supplémentaires, la principale, en dehors du « temps perdu », est le changement de panneaux de signalisation, estimé à 9 millions d'euros.

Au total, le bilan est positif à hauteur de 233 millions d'euros.

### 34 départements mobilisés

Cette étude n'aura visiblement pas suffi à convaincre les 34 présidents de conseils départementaux qui ont adressé en début de semaine une lettre ouverte au Premier ministre, demandant un abaissement de la vitesse non pas généralisé mais « au cas par cas ». Ces élus pointent le fait que les départements connaissent suffisamment leurs territoires pour identifier les points les plus accidentogènes et y limiter la vitesse. Surtout, ils estiment que la mesure va lourdement pénaliser les territoires ruraux, où l'automobile reste le seul moyen de transport de proximité. Et plus encore, fulminent certains d'entre eux, si l'on se dirigeait, comme le prône le rapport Spinetta, vers une fermeture de lignes de proximité de la SNCF. On aboutirait alors à « une double peine » pour les territoires ruraux, estime par exemple Claude Riboulet, président du département de l'Allier, dans la Gazette des communes.

L'AMF, quant à elle, est globalement favorable à la mesure. Elle indique en revanche souhaiter que « des possibilités de dérogations » soient données aux préfets pour que certains tronçons restent à 90 km/h en raison de leur faible accidentalité.

Source : *Maire-Info*

## INFO 95

### Montpellier (34) : un collègue blessé, la réaction de la FA-FPT

# Il fonce sur un policier municipal qui le contrôle

## Figuerolles. Il venait de griller un feu.



■ Le policier touché, blessé au poignet, genou et dos. ML

C'est au cours d'une mission de surveillance que les policiers municipaux montpelliérains repèrent, rue Bouschet-de-Bernard, un automobiliste qui grille un feu rouge à l'angle de la rue Faubourg-Figuerolles. Il est 17 h ce mercredi 7 mars. Le contrevenant se dirige vers la place Salengro et puis rue Haguenau. Là, il se pose en plein milieu de la chaussée. L'équipage de policiers se rapproche pour prendre contact mais le conducteur n'est plus dans la voiture. Le contrôle est inévitable.

#### Sans permis ni assurance

On lui réclame les papiers du véhicule. Le propriétaire semble obtempérer en remontant dans l'habitacle, les agents attendent qu'il présente les justificatifs et pendant ce temps, un policier contourne la voiture à pied pour vérifier le document d'assurance. Mais l'homme ne l'entend pas de cette oreille. Il cherche selon les agents à remettre le contact.

Alors qu'il reçoit l'injonction de ne pas y toucher, le conducteur redémarre en trombe. Manquant d'écraser le policier qui se tenait juste devant véhicule. Ce dernier sera légèrement blessé (poignet, genou et dos), touché par le véhicule. Finalement, c'est la brigade anti-criminalité qui a mis la main sur le fuyard... tranquillement rentré chez lui, rue Faubourg-Figuerolles. Le trentenaire, cantonnier de profession, a reconnu lors de sa garde à vue qu'il avait tenté d'échapper au contrôle en raison de son défaut de permis et d'assurance. Il était également en état d'ivresse, avec 1,63 g d'alcool dans le sang. Il devrait être déféré aujourd'hui devant le parquet pour violences volontaires avec arme par destination sur une personne dépositaire de la fonction publique. Une infraction lourdement sanctionnée par le code pénal.

H. A.

hamiroux@midilibre.com

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

## Le syndicat reclame de la sévérité

« Ces faits sont graves », réagit dans un communiqué ce jeudi 8 mars la Fédération autonome de la police municipale Hérault, par la voie de Jean-Michel Weiss. « Les policiers, qu'ils soient nationaux ou municipaux, et les gendarmes sont les premiers garants de la sécurité. Ils contribuent à préserver la liberté, la tranquillité et la sécurité publique. La FA-FPT souhaite, dans cette affaire,

que la justice applique avec sévérité les peines prévues par les dispositions pénales en vigueur concernant les actes de menaces, de violences, de rébellions à l'encontre des policiers municipaux mais aussi des gardes champêtres et des agents de surveillance de la voie publique. Ces personnels exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles. »

Source : Midi Libre



**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



de la  
SALON  
4<sup>ème</sup>

# POLICE MUNICIPALE

OCCITANIE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

ENTRÉE GRATUITE

SALON RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS ET AUX ÉLUS

INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

**MERCREDI 23 MAI 2018**

**PALAIS DES CONGRÈS JEAN BALLADUR & PASINO**

**LA GRANDE MOTTE**



FÉDÉRATION **A**UTONOME DE LA **F**ONCTION **P**UBLIQUE **T**ERRITORIALE – **P**OLICE **M**UNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)